Mathieu Lours*

Une concurrence stimulante ?
Évêques et chanoines dans la cathédrale post-tridentine

Dans les cathédrales de France, l'époque moderne est marquée par un vaste mouvement d' « aggiornamento » des espaces liturgiques. De façon conjointe, évêques et chanoines ont profondément renouvelé le décor des grands vaisseaux hérités du Moyen-Âge. Cette profonde mutation du décor s'est effectuée surtout au XVIIIe siècle, après le grand exemple de la réalisation du vœu de Louis XIII par son fils à Notre-Dame-de-Paris à partir de 1699. Pourquoi un tel espace de temps entre le Concile de Trente, qui insuffla son esprit au renouvellement des espaces sacrés, et les réalisations effectives ? On a pu invoquer le poids des guerres de religion, qui poussa les chanoines à reconstruire les aménagements liturgiques suivant des dispositions traditionnelles ou encore l'inertie des usages capitulaires, les chanoines limitant l'action des évêques qui, eux, auraient été bien davantage acquis à la cause de l'église à chœur ouvert. Ces facteurs ont bien évidemment agi de façon conjointe. Essayons cependant ici d'évaluer la part des oppositions et concurrences entre évêques et chanoines au sein de ce processus qui marqua à la fois un prolongement de l'époque médiévale et une nouvelle étape dans la reconquête, par les évêques, du pouvoir de choisir le type d'aménagement à réaliser pour mettre la cathédrale au goût du jour. Les sources, cependant, ne sont pas particulièrement loquaces. Le monde capitulaire n'est que peu enclin à mettre par écrit, dans ses délibérations, la trace de luttes souvent acrimonieuses. C'est souvent lorsque la justice est saisie ou en cas de contestation violente que nous disposons d'une source réellement narrative. Ailleurs, très souvent, quelques indications permettent de déduire à quel type de situation on est confronté. Les luttes commencent ainsi dès la grande reconstruction suivant les guerres de religion, pour s'intensifier encore alors que les évêques tentent de « romaniser » les rites de la cathédrale tout autant que ceux de leurs diocèses, pendant un

---

* Docteur en Histoire, Paris 1. Chargé d'enseignement en histoire moderne et en histoire des religions à l'université de Cergy-Pontoise. matlours@club-internet.fr

large XVIIe siècle. Enfin, au siècle des Lumières, le triomphe des liturgies néo-gallicanes n'empêche pas des situations particulièrement tendues dans certaines cathédrales lorsqu'il s'agit de choisir entre le maintien des dispositions traditionnelles et le passage de l'autel en avant du chœur, suivant la disposition dite « à la romaine », en références aux anciennes basiliques.

La cathédrale : un outil polémique au cœur des guerres de Religion

Les guerres de Religion furent la première circonstance qui raviva un conflit ancien entre évêques et chanoines dans le cadre de l'espace de la cathédrale. Cet état de fait rendit suspects les aménagements réalisés par les évêques lorsqu'il s'est agi de reconstituer les aménagements de la cathédrale abattus par les protestants. Bien souvent, les chapitre firent tout pour restituer tel quel l'ordre ancien, alors que l'évêque se fit l'agent d'une tentative d' « aggiornamento », non pas encore fonctionnel, mais du moins esthétique. La réalisation de grands travaux, si ce n'est à l'initiative du chapitre ou de quelques donateurs prestigieux risquait de devenir problématique.

Ces enjeux de préséances liés aux aménagements sont remarquablement bien illustrés par les mésaventures de Jacques Amyot à Auxerre. Arrivé dans son diocèse le 29 mai 1571, il trouva sa cathédrale à peine remise de la dévastation protestante du 27 septembre 1567. Son premier acte fut de rétablir la cathèdre, mais le chapitre ne cessa de l'accuser de négliger la restauration et l'entretien de la cathédrale, si ce n'est pour servir à sa propre gloire[1]. Il s'ensuivit une série de récriminations capitulaires toutes plus éloquentes les unes que les autres et qui visent à minimiser le rôle d'un prélat qui aurait pu se prévaloir de son action pour diminuer les privilèges capitulaires au sein de la cathédrale. Les premiers arguments sont d'ordre financier. L'évêque a fait réaliser l'aménagement, certes, mais avec l'argent du chapitre. Les nouvelles stalles achevées en 1574 ? Elles furent financées grâce aux fonds procurés par une excellente gestion *sede vacante*. L'orgue ? Payé lui aussi grâce aux économies capitulaires, pour 300 écus. Seconds arguments, les nouveaux aménagements sont mesquins. L'ancienne cathèdre était en pierre, la nouvelle n'est qu'en bois. Il n'y aurait plus 120 stalles mais seulement 104. Le maître-autel est trop petit et sa table de marbre n'est que le remploi d'une pierre tombale. Les colonnes qui entourent le sanctuaire cumulent les deux inconvénients, puisque d'après les chanoines, elles ont été réalisées avec des matériaux qu'ils

[1] Les arguments des chanoines sont repris par l'abbé Lebeuf dans son *Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre* de 1743.

ont eux-mêmes procurés et, de plus, elles ne sont pas belles. La réponse de l'évêque se tient. Il décrit dans son mémoire toute l'œuvre accomplie de façon méthodique, en commençant par les stalles, qui étaient semble-t-il assez unanimement appréciées. Il passe ensuite à la description du sanctuaire, alors que celui-ci avait en réalité été réalisé plus tôt, vers 1571-1572. Il conclut enfin son récit par l'évocation de la consécration du nouvel autel en 1576, sanctionnant la renaissance de sa cathédrale grâce à son action. Ce n'est qu'ensuite qu'il décrit ce qu'il a concédé aux chanoines comme relevant de leur stricte autorité : la reconstruction du jubé en 1576-1577. Cependant, l'hostilité entre l'évêque et le chapitre était particulièrement tenace et culmina lorsqu'en 1588, le chapitre ligueur accusa son évêque d'avoir pris part à l'assassinat des Guise. En 1589, un chanoine tenta d'assassiner le prélat qui ne put entrer dans sa cathédrale pendant tout le carême. Comment dans ce cas envisager sereinement d'aménager ou de transformer un chœur ? Même s'ils l'avaient souhaité, les prélats français n'auraient pas pu mener en leur cathédrale une œuvre comparable à celle de Charles Borromée, qui avait réussi, dans un même mouvement, à réorganiser l'espace de la cathédrale et son clergé. La puissance des chapitres français et le respect des « libertés gallicanes » interdisaient de revenir sur le compromis qui existait au sein de la cathédrale.

Les tentatives d'épiscopalisation des chœurs au XVIIe siècle.

Ce contexte conflictuel se prolonge ensuite dans certains diocèses alors que s'affirment les mutations liturgiques et spirituelles induites par le concile de Trente. Durant tout le XVIIe siècle, les évêques de France tentèrent d'affirmer leur préséance sur ces corps ecclésiastiques qui se voulaient garants de la liturgie et « sénat » du diocèse pendant la vacance du siège, à défaut de pouvoir en élire le titulaire depuis le concordat de 1516. Ces querelles entre évêques et chapitres ne se limitent pas à des procès et à des ouvrages polémiques ou juridiques[2], mais se traduisent aussi au sein de la cathédrale, les chapitres tentant de marquer leur espace réservé, celui du chœur, ce qui rend encore plus important à leurs yeux le maintien de la clôture. Les évêques tentèrent en effet de revenir sur les prérogatives des chapitres dans plusieurs domaines. Ils revendiquèrent parfois un droit de regard sur le patrimoine de la cathédrale qui, traditionnellement, était géré par le chapitre.

[2] Pour un bon état des lieux de la question, et appréhender la défense de leurs droits par les chanoines, *cf.* Ducasse, *Traité des droits et des obligations des chapitres des églises cathédrales, tant pendant que le siège Episcopal est rempli, que durant la vacance du Siège*, Toulouse, 1706.

Lorsqu'à Amiens, en 1644, l'évêque Monseigneur Lefèvre de Dammartin refusa que le chapitre vendît des pièces d'orfèvrerie, la querelle se régla dans le chœur. Le chapitre interdit la création d'une nouvelle cathèdre, fût-elle amovible, tout en interdisant jusqu'à nouvel ordre que l'évêque occupe sa stalle dans le chœur.

Second domaine dans lequel évêques et chapitres se heurtèrent : la gestion de la liturgie. Les chanoines étaient dépositaires de la tradition, gardiens des usages de la cathédrale, voire du diocèse. Lors de l'adoption de la liturgie romaine par de nombreux diocèses, le champ de compétence des chanoines se trouva *de facto* limité à la cathédrale. Lorsque les prélats voulurent aller plus loin en tentant de romaniser les usages du chœur, cela introduisit d'importantes tensions. À Chartres, c'est le déplacement de la cathèdre qui cause d'incommensurables problèmes. Les évêques durent dans ce cas très vite capituler.

Pourtant, à mesure qu'on avance dans le XVIIe siècle, les évêques tentent d'imposer leurs vues avec davantage de vigueur. À la lecture des visites pastorales et des décisions qui sont prescrites en matière d'aménagement des églises paroissiales, il est clair que la plupart d'entre eux sont de plus en plus acquis à l'idée de l'efficacité si ce n'est de l'église à chœur ouvert, du moins à une plus large communication au sein de l'église. Certes, de nombreuses précautions sont prises par les prélats pour ne pas heurter les chapitres. L'évêque de Soissons, lorsqu'il généralise le tabernacle d'autel dans les paroisses de son diocèse en 1682 prend bien soin d'en exempter la cathédrale, en rappelant l'argument capitulaire traditionnel : la cathédrale est l'église mère du diocèse non car elle adopte la première un changement qui doit être répandu, mais parce qu'elle pratique encore l'usage le plus ancien.

Cependant, on remarque déjà quelques évêques qui se permettent d'orienter, voire de modifier des décisions capitulaires en matière d'aménagements jugés inadaptés. Non pas dans la France du nord, mais dans celle du sud, là où les chapitres, souvent moins nombreux, disposent de traditions liturgiques moins marquées. C'est cependant dans la cathédrale d'un chapitre assez puissant que l'on trouve un des exemples les plus significatifs, à Auch. Les chanoines avaient profité de la vacance du siège épiscopal successive au décès le 22 décembre 1661 de l'archevêque Dominique de Vic pour commencer à faire construire un jubé destiné à marquer la fin de la construction du choeur[3]. Dès la mort de l'évêque, le diocèse est théoriquement géré par le chapitre qui nomme immédiatement une commission destinée à faire achever les travaux en l'absence d'évêque titulaire, pour avoir les mains libres. Cette

[3] Le chantier de la cathédrale d'Auch s'était étiré très longtemps pendant le XVIIe siècle. Le chœur avait été voûté en 1617-1618, la nef en 1629. Les clochers ne furent achevés qu'en 1670.

commission, composée des trois grands vicaires Rémy de Secousse, Pierre Daste et Bertrand Garrigues, compte aussi deux chanoines : Raymond Castéra et Paul Daignan[4]. À peine quelques mois plus tard, des contrats sont passés impliquant des aménagements très conséquents avec le sculpteur toulousain Gervais Drouet. Le chapitre ne commande pas moins de treize retables pour les chapelles, leur clôture, des travaux à celle du chœur, et un jubé. Celui-ci était en réalité une porte monumentale au décor très complexe. Le devis prévoyait une clôture presque totalement fermée, d'ordre corinthien, en pierre et en marbre. Le monument aurait eu à peu près treize mètres cinquante de haut sans compter la croix, et devait s'organiser en cinq travées. Le décor sculpté aurait été particulièrement riche. Les niches des cinq travées auraient porté au centre la statue de la Vierge entourée de celles des prophètes Ézéchiel, Daniel, Michée et Malachie. Sur la balustrade, de part et d'autre du crucifix et de ses anges adorateurs, on aurait trouvé Moïse, David, Isaïe et Jérémie. Une iconographie savante et orientée sur les préfigurations mariales et christiques aurait fait de ce jubé un ensemble que G. Costa compare à juste titre à un retable ou à une façade d'église. Les chanoines souhaitaient donc sacraliser la clôture de leur chœur comme lieu de contact entre ancienne et nouvelle alliance, comme lieu frontière entre deux degrés divers de sanctuarisation.

Dès sa nomination au siège d'Auch fin 1662, le grand aumônier d'Anne d'Autriche, Mgr. de Lamothe-Hadancourt, fait arrêter les travaux. Le nouvel évêque, comme le chapitre le redoutait sans doute, n'a pas du tout les mêmes attentes concernant le jubé. L'évêque critique tout d'abord l'importance exagérée de la clôture introduite dans la cathédrale, à cause de la trop grande hauteur du jubé et de son aspect particulièrement clos. Pendant trois ans, les travaux s'arrêtent et la polémique fait rage entre évêque et chapitre. Le 23 mars 1665 seulement, on arrête un projet de consensus qui satisfait largement l'archevêque et on passe la commande définitive à Gervais Drouet. Le jubé qui fut réalisé était nettement moins haut, huit mètres environ au lieu de treize. Il ne compte plus que trois travées et non cinq. La porte, toujours de dimensions assez réduites est quelque peu élargie. L'iconographie surtout est revue en étant simplifiée. Sur la balustrade, autour du crucifix, on dispose les statues de la Vierge et de saint Jean, ainsi que de David et d'Isaïe, seules figures vétérotestamentaires finalement retenues. Au-dessus de la porte, c'est finalement un groupe sculpté représentant les quatre Évangélistes ~~qui a pris place.~~ Les deux autels adossés ont des retables cantonnés de deux groupes de colonnes corinthiennes jumelles, et portent des statues de dévotions inscrites

[4] *Cf* Costa, G. « L'ancien jubé et l'avant chœur de la cathédrale d'Auch » *in Monuments Historiques*, 4, 1977, pp. 25-33.

dans des niches carrées cantonnées de palmettes. En somme, l'évêque souhaitait un jubé qui fît davantage référence à une porte, un lieu de passage et de communication qu'à une manifestation d'une séparation radicale, et qui soit le support d'une iconographie plus facilement intelligible par les fidèles, l'essentiel n'étant pas tant la complexité du programme que l'assurance de sa réception par des fidèles simplement catéchisés. C'est donc un jubé dans l'esprit de la Réforme catholique que Mgr. de Lamothe-Hadancourt réussit à promouvoir.

En somme, dans « l'affaire » du jubé d'Auch, apparaissent très nettement le basculement vers les choix de l'évêque et la nécessité pour les chanoines d'adopter une solution de compromis, qui aurait été encore très mal acceptée au début du siècle dans une cathédrale au clergé nombreux et qui conduisait depuis longtemps un projet de reconstruction.

Dans la France du nord, on ne note que quelques tentatives d'intervention radicale des évêques dans l'économie intérieure de leur cathédrale, avec plus ou moins de succès. Dans le diocèse de Meaux[5], le rite romain fut introduit dès 1640. Cette année-là, l'évêque publia un nouveau bréviaire diocésain afin d'unifier les usages de l'Église de Meaux sur ceux de « l'Église universelle ». Le prélat n'était autre que Dominique Séguier, frère du chancelier. L'évêque était donc un personnage très proche du roi, dont il avait été le premier aumônier, un membre éminent de la « cour sainte » très dévote, voire ultramontaine. Ancien doyen de Notre-Dame de Paris, c'est lui qui avait accueilli et autorisé les innovations dans cette cathédrale lors des travaux de 1628[6]. Un nouveau missel suivit le bréviaire en 1642, puis le rituel en 1645. La cathédrale adopta-t-elle aussi l'usage romain ? Il y a lieu de croire que certaines concessions furent accordées à l'évêque, moyennant compensation pour son chapitre. « Pour se conformer au Cérémonial des évêques », il fit construire un nouveau trône épiscopal, à ses frais, « devant le sanctuaire, du côté de l'Évangile », suivant la disposition romaine. Le récit de cette institution par dom Toussaints Du Plessis[7] est tout à fait éclairant sur la façon dont cette nouveauté fut reçue par le chapitre :

---

[5] Le repérage des cathédrales passées plus ou moins au rite romain est assez difficile à faire. On peut repérer les cathédrales passées aux liturgies néo-gallicanes au XVIIIe siècle ; cependant, certaines de ces liturgies ne remplaçaient pas du romain, mais un ancien usage local plus ou moins romanisé comme à Paris. Thiers et Le Brun des Marettes ne sont que de peu de secours, car c'est justement les églises où ces mutations n'avaient pas eu lieu qui les intéressaient. Il faut donc tenter de repérer les sources capitulaires, généralement fort peu loquaces en la matière, l'office canonial échappant généralement au changement. Il ne nous reste donc que les chroniqueurs dans la mesure où ces sources sont repérables ou exploitables, qui nous soient réellement utiles pour quelques exemples bien choisis et particulièrement révélateurs.

[6] Alloux, A. *Chronique des évêques de Meaux*, Meaux, 1875, p. 106 *et seq*.

[7] Dom Toussaints du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, Livre V, p. 459.

« Ce prélat en faisant travailler au rituel, missel et au bréviaire de son diocèse, y a introduit presque en tout le Rit romain, mais particulièrement dans les fonctions pontificales et les Heures qui leur étaient associées, sur lesquelles il s'est entièrement conformé au *Cérémonial des Evêques*. Il fit alors dresser dans cette vue un grand thrône qui est du côté de l'Evangile ; et qui sert aux grandes cérémonies pour les Vêpres, les matines, et la grande messe. Avant lui, l'évêque tenoit à Matines et à vêpres, tant en habit ordinaire qu'en habit de Célébrant, la place qu'occupe aujourd'hui le Doyen, c'est-à-dire le premier stal du côté de l'Epître ; outre cela il prit la grande chape traînante des Cardinaux, et le camail fourré d'hermine pour l'hyver de couleur violette, et en été il quitta le surplis qui estoit l'habit de chœur de ses prédécesseurs et ne garda que l'aumusse d'hermine avec le rochet et le camail ».

La nouvelle cathèdre de Meaux est particulièrement signifiante. Elle accompagne la mise en place d'une nouvelle gradation des préséances. L'évêque cesse d'être placé au sein du chapitre lors des cérémonies, il s'en distingue aux yeux de son clergé. Le vêtement prend lui aussi une importance majeure, et le prélat quitte désormais la fiction d'une primauté *inter pares* lorsqu'il siège au chœur. En délaissant le côté de l'Épître pour celui de l'Évangile, il passe certes à la mode romaine, mais il concède aussi au doyen l'ancienne place la plus éminente du chœur, évitant ainsi des récriminations trop importantes du chapitre. En 1722, Mgr de Bissy, promoteur des nouvelles liturgies néo-gallicanes, fit cependant réinstaller la cathèdre du côté de l'Épître.

De telles réalisations restaient très exceptionnelles à cette époque, et dépendaient de plusieurs facteurs, dont le rayonnement du prélat, l'existence d'un rite ancien encore pratiqué de façon marquée, et surtout de la bonne entente entre le chapitre et l'évêque, qui était loin d'être toujours acquise. Les querelles ne sont pas systématiquement d'ordre liturgique mais, le plus souvent, juridiques. Elles affectent ainsi l'ordre des préséances au chœur et bien des aspects de la vie de la cathédrale. Surtout, elles bloquent les rouages décisionnels. Nous manquons là encore de sources qui puissent nous révéler si les évêques avaient bel et bien dès le milieu du XVIIe siècle l'intention de moderniser, d'ouvrir, de rénover leur cathédrale. Mais la pérennité des engagements épiscopaux dépendait aussi du rayonnement du prélat, de ses réseaux, de son charisme. Ainsi à Meaux, le neveu et successeur de Séguier, Dominique de Ligny, finança certes les réfection de la chapelle de la Vierge en 1661, mais entretint très vite des relations très conflictuelles avec le chapitre, notamment lors de la question de la publication de la bulle jubilaire de Clément IX de 1667[8]. Il en alla de même pour Jacques

[8] Le conflit relève d'une question de préséance assez classique à cette époque Le chapitre souhaitait que la publication de la bulle soit accompagnée de son approbation et non du mandement épiscopal. L'affaire fut portée au Parlement, et entretint un climat détestable entre les chanoines et Dominique de Ligny, avant d'être finalement réglée à l'amiable « par capitulation du chapitre ».

Bénigne Bossuet, évêque de 1681 à 1704. Mais le rayonnement de l' « aigle de Meaux » était tel que le chapitre n'eut pas les moyens de s'opposer à lui, d'autant que le contexte général marginalisait progressivement les chapitres au sein des diocèses. En 1695, les chanoines durent quitter l'habit violet qu'ils avaient adopté depuis le XVIe siècle, *sede vacante*. L'épiscopalisation du chœur était alors totale, le jeu des placements et déplacements, mais aussi celui des couleurs manifestait l'importance d'un prélat portant la pourpre, trônant du côté de l'Évangile dans une chaire plus élevée, seule couverte d'un dais. Il ne manquait que l'ouverture de ce chœur pour que le système fût parfaitement polarisant, y compris pour les fidèles placés dans la nef. Mgr. Henri de Bissy y pourvut en faisant financer par le chapitre un nouveau jubé « en deux corps » en 1722, alors même qu'il replaçait la cathèdre du côté de l'Épître, par souci de conformité néo-gallicane, tout en lui gardant un aspect monumental. Mais déjà, dans les cathédrales de France, le grand mouvement de « travaux et embellissements » était lancé.

Évêques, chanoines et « travaux et embellissements » au XVIIIe siècle.

À partir de la dernière décennie du XVIIe siècle, les cathédrales sont à leur tour touchées par le grand mouvement de rénovation des chœurs et par la réflexion sur les dispositions à adopter dans un édifice de culte. En 1699, deux chantiers-clé sont lancés : à Notre-Dame-de-Paris avec la réalisation du vœu de Louis XIII, et à Saint-Maurice d'Angers. Dans cette dernière église, on adopta les dispositions « à la romaine » : le chœur des stalles est placé en arrière d'un maître-autel avancé à la croisée. Le *Cérémonial* du maire-chapelain René Lehoreau[9] permet de juger du rôle clé de l'évêque dans ces changements. C'est lui qui se fait le promoteur de la grande mutation de la cathédrale et fait, en moins d'un an, réaliser l'ensemble des travaux. On constate que dans ce grand retournement du chœur, seule la cathèdre est restée à son emplacement d'origine et qu'elle est désormais parfaitement visible par les fidèles comme par le clergé ; elle est le pivot de la nouvelle articulation de l'espace sacré. On sait que l'évêque de Poitiers, Mgr de la Poype de Verthieux, s'informa auprès du supérieur du séminaire d'Angers de l'efficacité des aménagements et en promut de semblables pour sa cathédrale dès 1714[10]. Dans son *Cérémonial*, Lehoreau voit à regret disparaître l'ancienne disposition du chœur, mais ce membre du bas-chœur n'affectionne pas suffisamment les chanoines du haut-chœur pour relayer leurs éventuelles protestations. À

[9] A.D. 49, 5G 1-3.
[10] Voir le plan de la cathédrale en 1778, A.N. G9 156, n°8.

Paris, en revanche, malgré le désir du roi, et peut-être de l'évêque, de transformer la cathédrale en installant un autel à la croisée[11], les chanoines gagnèrent la partie dès 1708, avec le don de 20 000 livres par le chanoine La Porte[12]. Le chœur de Notre-Dame-de-Paris resterait dans ses anciennes dispositions, mais son décor serait totalement renouvelé. Dans le contexte des « travaux et embellissements », quels furent les rapports entretenus par les évêques et les chanoines ? On constate que les situations sont très diverses, suivant les enjeux locaux et les rapports de force en présence.

Assez souvent, surtout à partir des décennies 1730 et 1740, l'initiative capitulaire est préservée dans les grandes cathédrales de la France du nord. Les chanoines restent maîtres de leur œuvre. Parfois, cette situation ne cause pas de conflit particulier avec l'évêque. Ainsi, à Laon, en 1772, cette prise en main par les chanoines s'accompagne d'un appui financier continu de l'évêque. À Beauvais, en revanche, c'est dans un contexte fortement conflictuel que les chanoines accomplissent la transformation de leur chœur. L'élément déclencheur est une donation épiscopale qui, par effets consécutifs, finit par conduire à une réfection totale des espaces sacrés de la cathédrale. Cependant, les travaux furent menés par le chapitre, en excluant volontairement l'évêque des relais décisionnels, suite aux conflits liés, justement, à la donation qui fut à l'origine du nouvel aménagement. Tout commença en 1738 par la mise en place du mausolée de Mgr. de Forbin-Janson, œuvre de Coustou. Il devait venir prendre place à gauche du chœur, dans la clôture, là où se trouvaient les enfeus épiscopaux médiévaux. Pour mettre l'œuvre moderne en valeur[13], les chanoines firent alors démolir toute la travée de la clôture, sans demander l'accord de l'évêque, Mgr. Potier de Gèvres, qui, étant donnée la destination sépulcrale de cette clôture, en était le responsable. Lorsque l'évêque saisit le Parlement de Paris, il est déjà trop tard pour arrêter le processus. Cette brèche dans la clôture du chœur revêt une dimension hautement symbolique. Tout le rapport traditionnellement entretenu avec le sanctuaire commence alors à changer.

C'est donc contre l'avis de l'évêque, sans aucun soutien de sa part, que les chanoines entreprennent la transformation du chœur de Beauvais. En 1739, le chapitre passa marché avec les serruriers Antoine Pichet et Gabriel Parent, de Paris, pour qu'ils exécutent sur les

---

[11] Voir les deux projets ainsi conçus conservés dans les « papier Robert de Cotte », B.N.F. Est. Va 252.

[12] Sur cette question, voir l'étude exhaustive, non encore traduite en Français de Katharina Krause : *Der Vœu von Louis XIV*, Université de Munich, 1988.

[13] La statue du cardinal de Forbin-Janson est une très belle œuvre de Coustou, représentant le cardinal accomplissant l'offrande du cœur. Comme les statues de Louis XIII et de Louis XIV à Notre-Dame de Paris, dont elle s'inspire manifestement, elle était conçue pour être vue de toutes parts, et n'aurait pas pu s'inscrire dans le cadre d'une clôture de chœur médiévale.

plans de l'architecte Beausire neuf grilles pour remplacer la clôture de la partie tournante et les deux portes d'accès latérales[14]. Le mausolée du cardinal de Forbin-Janson, qui avait pourtant été à l'origine de ces transformations, devint à son tour gênant et le chapitre le transporta, comme les autres tombeaux médiévaux, dans l'une des chapelles du déambulatoire.

L'étape suivante consista à renouveler le mobilier du sanctuaire qui, rendu totalement visible depuis le déambulatoire, devenait esthétiquement incohérent et liturgiquement inadapté. Les nombreux autels adossés à la clôture avaient d'ailleurs sans doute déjà disparu. Là encore, le chapitre s'employa à écarter l'évêque et ses réseaux bien que le sanctuaire relevât de sa juridiction. Le chapitre préféra payer et avoir les mains libres. Le choix entre deux projets atteste de ces tensions entre l'évêque et le chapitre. Mgr. Potier de Gèvres proposa un projet de Pfaff, sculpteur d'Abbeville, à qui il venait de commander le nouvel autel de l'abbaye d'Ourscamp dont il était abbé commendataire. Le chapitre, quant à lui, demanda en 1742 un projet à Sébastien Adam, sculpteur parisien qui travaillait aussi à Versailles. Étonnante et paradoxale confrontation, dans laquelle, à l'inverse de bien d'autres cathédrales, c'est le chapitre qui soutient le projet d'un artiste parisien, et l'évêque qui souhaite employer un artiste local et moins connu. Malgré une différence de coût importante, le chapitre campa sur ses positions et réussit à imposer son choix, assez cher, d'un sanctuaire refait par Adam, pour un devis de 29 000 livres. La conséquence de ce choix fut qu'on mit douze ans à le financer. L'évêque ne donnant rien, le chapitre dut attendre pour mettre ses plans à exécution. Ce n'est qu'en mars 1755 que la commande ferme fut passée à Adam, lors de la députation du chanoine Danse, archidiacre, à Paris le 25 février[15], et les travaux durèrent trois ans. La reprise des travaux du sanctuaire coïncidait à Beauvais avec l'entrée en vigueur du nouveau *Missel*, à peine trois jours plus tard.

L'archidiacre Danse et le chanoine Yègre, Proviseur de la fabrique ainsi que l'Administrateur de l'œuvre, se mettent alors d'accord pour tenir un livre de comptes spécifiques aux travaux, et Yègre fait également le même jour une donation de 4000 livres[16]. Ces trois hommes assurent la gestion des travaux, sans qu'aucun d'entre eux ne dispose cependant des fonds nécessaires pour les mener totalement. De nouvelles grilles furent posées par Parent en 1757, les piliers revêtus en faux marbre, et tout le mobilier refait. L'autel *de retro* reprit le vocable marial de l'autel de Louis XI, avec pour couronnement un groupe

[14] A.D. Oise, G 2762, 25 février 1755.
[15] *Ibid*.
[16] *Ibid*, 30 mars 1755.

représentant une Vierge à l'enfant. Le chapitre dut pourtant arrêter là ses transformations. Privé de soutien financier, il ne put faire réaliser la statue définitive de la Vierge, et le modèle en plâtre resta en place. L'exemple de Beauvais montre donc les limites de l'action capitulaire privée de soutien épiscopal.

Lorsque le projet épiscopal risquait de perturber l'ordre traditionnel des cérémonies, notamment par l'installation d'un chœur « à la romaine », les *chanoines* surent établir des stratégies qui réussirent parfois à le faire échouer. Les sources sont pourtant rarement explicites. Là où la polémique n'est pas connue par les sources, c'est souvent que les voies du compromis ont été trouvées. Le premier cas de figure, en matière de conflit, est celui où les chanoines s'opposent clairement à l'évêque, qui souhaite moderniser sa cathédrale. Dans ce cas, il est souvent difficile de voir si l'affaire de la décoration du sanctuaire est cause ou conséquence du conflit général entre le prélat et les chanoines. Lorsque l'argumentaire conservateur du chapitre a su s'imposer, c'est parfois subtilement et suivant des voies détournées, en employant par exemple l'imparable argument financier. Comme à Metz, où par un jeu subtil de pressions, le primicier[17] impose peu à peu que l'on renonce au projet le plus novateur, qui est aussi le plus coûteux de tous, et celui que l'évêque a tenté d'imposer à son chapitre.

À sa mort, Monseigneur de Coislin avait légué à son chapitre cathédral la somme de 27 000 livres, destinées à être employées à la réfection du sanctuaire. Son successeur, avec l'accord de principe du chapitre s'adresse, en 1744, aux frères Slodtz. Ceux-ci présentent l'année suivante un projet, aujourd'hui perdu, d'autel à la romaine, placé au centre de la croisée du transept[18]. L'évêque de Metz étant le principal promoteur du projet, il le soumet à son chapitre cathédral, qui le refuse. Les arguments sont clairs. Le nouveau plan est incommode à cause du « grand froid qui en résulterait »[19], le sanctuaire étant placé à la croisée et le chœur clos non plus de murs, mais de grilles. De plus, le chœur placé en arrière occuperait la partie haute de l'abside, quelque peu étriquée[20]. Troisième argument, le « dérangement que cela apporteroit à l'égard de l'exercice de plusieurs cérémonies », c'est-à-dire à l'usage liturgique, qui se verrait lui aussi bouleversé et « renversé » par les travaux.

[17] Titre porté par le doyen du chapitre cathédral de Metz.
[18] La délibération capitulaire du 22 nov. 1745 (Arch. Capit. XL 36, rapportée par J.B. Pelt, *Etudes sur la cathédrale de Metz, textes extraits principalement des registres capitulaires*, Metz, 1930) : « ce plan placeroit à la romaine le maître-autel au milieu du chœur et les staux (*sic*) derrière, dans l'endroit où est à présent le sanctuaire, avec une balustrade régnant tout autour ».
[19] *Ibid.*
[20] Le primicier parle du « peu d'espace qui resteroit dans la partie destinée à former le chœur des staux aisni placés ». (*Ibid.*)

Enfin, le projet ne tient pas compte du sacrilège occasionné par la disparition de monuments garants de la mémoire sacrée de l'édifice, éléments d'autant plus importants, qu'ils associent le clergé de la cathédrale aux familles patriciennes dont sont souvent issus les chanoines eux-mêmes. Les épitaphes de ces familles se trouvent en effet sur le mur extérieur de la clôture du chœur, qui doit être démolie suivant le projet de Slodtz. Le devis ne prévoit aucun poste destiné à financer les grilles d'entrée du chœur. La suspension est également omise par le projet, alors qu'elle constitue un élément essentiel du sanctuaire, non seulement du point de vue liturgique, mais aussi du point de vue mémoriel, car la suspension eucharistique était prévue par les dispositions testamentaires de l'évêque défunt et donateur[21].

S'il s'agissait d'une bataille de principes, le chapitre aurait pu être mis en défaut par l'évêque, d'où la nécessité d'invoquer des arguments financiers. Certes, le coût général des travaux n'était pas particulièrement élevé dans le cadre d'une opération de ce genre, mais : « l'exécution de ce même plan entraineroit une dépense qui dépasseroit de beaucoup la somme que le chapitre s'est efforcé de promettre pour concourrir avec celle léguée par feu M. de Coislin ». Quant à la donation elle-même, il n'en reste étrangement que 1000 livres sur les 27 000 cédées, compte tenu d'autres frais urgents engagés par le chapitre, soi-disant en attendant un projet satisfaisant. Les 1000 livres restantes ne suffisent même pas, aux dires des chanoines « pour les droits de douanes de matériaux »… La mauvaise foi du chapitre à ce sujet est patente, car on apprend que celui-ci avait, dans une délibération antérieure, et de sa propre initiative, demandé aux Slodtz un autre projet, avec un sanctuaire redécoré mais maintenu au fond du chœur, pour une somme de 77 000 livres qui ne semblait alors pas poser de problèmes. La contre-offensive épiscopale ne se fit pas attendre et, le 5 février 1746, le prélat, après avoir laissé la question en suspens à Metz, se rend à Paris pour obtenir l'appui de la Cour dans son désir de voir transformer le sanctuaire. Le chapitre enjoint alors les commissaires qu'il a nommés pour suivre les travaux à engager une campagne d'information auprès des mêmes autorités gouvernementales pour défendre son point de vue et empêcher la réalisation du « chœur à la romaine », dévoilant ainsi ses principales motivations[22].

---

[21] « il est indispensable de faire une suspension pour remplir les intentions du deffunt seigneur de Coislin ».

[22] *Id.* 5 février 1746, XL 48 : « Sur ce qui a été représenté que Mgr l'évêque de Metz étoit party à Paris sans avoir paru prendre de résolution finale par rapport au plan de décoration du sanctuaire pour lequel il a signé un traité conjointement avec Messieurs les commissaires au nom du chapitre le 7 sept. 1744 ; et avoit à même temps donné à entendre qu'il employerait l'autorité de la cour pour faire adopter au chapitre un nouveau plan pour faire dans l'église un chœur à la romaine, Messieurs ont autorisé mes dits sieurs les commisaires de faire au nom de la compagnie toutes les démarches généralement quelconques ils jugeront convenables pour le maintien et exécution dudit traité, même d'escrire et envoyer des mémoires aux ministres et autres personnes en place pour justifier la conduite du chapitre envers l'évêque de Metz ».

Dix ans plus tard l'affaire n'est toujours pas réglée. Lorsque Slodtz réclame un dédommagement ou une solution rapide, le chapitre lui répond qu'aucun de ses projets répondant aux exigences capitulaires n'avait jamais formellement été refusé, et que le blocage de la situation est de l'entière responsabilité de l'évêque[23]. Le 21 mai 1757, l'évêque finit par demander une concertation au chapitre et propose de solliciter trois avocats pour examiner le bien-fondé de la requête de l'artiste, et considérer s'il est possible d'exécuter l'un de ses projets. Mais là encore la querelle reprend entre l'évêque et le chapitre, qui a refusé d'accompagner l'évêque en chape lors de la procession de Pâques. Pour clore l'affaire, le chanoine Dorigny est envoyé avec 1908 livres pour régler les frais de Slodtz à l'amiable. Devant cette proposition au vrai dérisoire, Slodtz menace d'engager une procédure. Dorigny accuse l'évêque, et le chapitre enjoint l'évêque à payer lui-même la somme due à Slodtz, se réservant le droit d'intenter lui aussi un procès au prélat s'il se voyait contraint de payer le moindre denier outre les 1908 livres. Lorsque l'affaire se conclut enfin, en 1762, deux des principaux protagonistes sont morts : Slodtz, et monseigneur de Saint-Simon. Leurs héritiers poursuivent l'affaire, et les ayants droit des Slodtz obtiennent finalement un dédommagement payé pour un tiers par les héritiers de l'évêque et, pour les deux autres, par le chapitre. En 1763, le chapitre peut se limiter à faire gratter et blanchir toute la cathédrale, et « remettre en couleur » le jubé et l'autel par les fameux « Italiens dits voltigeurs »[24] de Borani.

L'affaire de Metz est révélatrice de l'usage de l'argument financier dans le cadre d'un conflit entre l'évêque et un chapitre particulièrement soudé. L'affaire du sanctuaire est à replacer à Metz dans le cadre d'une lutte bien plus large autour des questions de préséances, tout autant que de liturgie ou de sacralité des lieux. En effet, en 1769, sous l'épiscopat de Monseigneur de Montmorency, l'idée de redécorer le sanctuaire est reprise. Cette fois, tout se passe de façon relativement sereine. L'évêque laisse au chapitre l'initiative, dans le cadre d'une réflexion sur le long terme, et suivant des échéances raisonnables, propres à désamorcer les objections financières, puisqu'on adopte l'idée de réaliser cette nouvelle décoration « partie par partie »[25]. De plus, il est probable que le renouvellement du chapitre a entraîné une relative diminution de l'audience des plus conservateurs, et une adhésion presque unanime aux principes de l'architecture sacrée « raisonnée ». Le 27 juillet 1770, l'architecte J.F. Blondel remet son projet, dont l'ampleur, l'abondance de détails[26] montre combien cet

[23] XL III, 247, 12 mai 1756.
[24] *Id.* XLVI, 29, 23 septembre 1763.
[25] *Id.* XLIX, 30, 18 novembre 1769.
[26] Tant qu'on puisse en juger par la description du projet (XLIX, 64-65, 27 juillet 1770), car les plans et dessins n'ont pas été conservés.

aménagement aurait été à la hauteur des travaux d'architecture menés par le même Blondel sur la façade et les abords de la cathédrale à cette époque. Ce projet prévoyait un autel à la croisée du transept, avec chœur dans l'abside, et transfert de l'autel *a retro* dans une chapelle latérale. En somme, un bouleversement semblable à celui proposé par Slodtz en 1744.

Retenant sans doute les leçons de l'échec du précédent projet, son auteur multiplie les garanties sur la plupart des principaux problèmes posés par un bouleversement de cette ampleur. Contre la critique qui portait sur la fonctionnalité liturgique des lieux, l'architecte a prévu d'amples dégagements, notamment en déplaçant et exhaussant le sol des chapelles de saint Nicolas et de sainte Catherine afin que « la marche des processions qui se font autour du chœur seroit beaucoup plus aisée et plus douce ». Les épitaphes et les tombes seraient, certes, déplacées, mais toutes reposées : « cette planimétrie une fois faite, on reposera les tombes en remplissant les formalités ordinaires […] à l'égard des épitaphes, elles seroient adossées sur le pourtour desdites chapelles dans une proportions simétrique ». Conjuguant visibilité de l'autel, fonctionnalité liturgique, et respect de la mémoire des lieux, le projet de Blondel parait aux attaques les plus évidentes. Cette fois, le chapitre autorise Blondel à dresser le plan de son projet, mais doit différer son exécution, compte tenu de difficultés financières importantes[27], et il ne semble pas s'agir d'un prétexte aisé pour ajourner un projet insatisfaisant. En effet, les chanoines paraissent assez attachés à la mise en œuvre du programme. La délibération du 18 novembre 1771 marque la réception d'un legs de 12 000 livres fait par le chanoine de Caumont[28]. Quelques jours plus tard, c'est l'évêque qui met un terme à ces velléités.

Devant l'urgence des travaux de charpente, la nécessité de doter l'église de nouvelles sacristies, de financer la nouvelle façade, les travaux d'aménagement du sanctuaire doivent attendre, et l'on devra se limiter à placer des grilles autour du sanctuaire, en gardant sa disposition et son mobilier ancien qui, largement renouvelé au XVIIe siècle, était encore acceptable. Cette décision risquait de soulever une autre opposition, car elle aurait entraîné la disparition du banc du parlement, adossé à l'ancienne clôture. Une polémique qui n'eut pas lieu, car en avril 1772, on décide finalement de ne rien mettre en œuvre. 1 500 livres sont réglées à Blondel pour son projet dont on ne parla plus, et les 12 000 livres du chanoine de Caumont furent employées pour renouveler les ornements rouges du chœur.

---

[27] *Ibid* « En remettant néanmoins l'exécution à un tems plus opportun et a des circonstances plus favorables ou la situation des affaires de la compagnie puisse le mettre en état d'entreprendre ».
[28] *Id.* 18 novembre 1771, 9.

Ainsi, la période moderne voit se perpétuer dans les cathédrales la double logique à la fois conflictuelle et complémentaire entre évêques et chapitres. Cette concurrence a été un facteur stimulant la création d'aménagements liturgiques adaptés aux pratiques de l'Église gallicane post-tridentine. Incontestablement, les nouveaux aménagements ont contribué à une réelle épiscopalisation des chœurs de cathédrales. Lorsque les dispositions à la romaine sont adoptées, et c'est le cas dans 59 cathédrales, la cathèdre est le plus souvent placée au centre des stalles, dans l'abside. L'évêque retrouvait ainsi la position qu'il occupait dans les basiliques de l'Antiquité tardive, et le chapitre, uni autour de lui, redevenait, au moins les temps des messes et offices solennels, son entourage subordonné et non un corps concurrent. Dans les grandes cathédrales du nord du royaume, la puissance des chapitres empêcha généralement ce type d'évolution et les chœurs, bien que renouvelés dans leurs décors, gardèrent leurs dispositions traditionnelles, très souvent avec une cathèdre davantage monumentalisée. Ces trônes restèrent d'ailleurs dans la plupart des cas du côté de l'Épître, suivant la tradition gallicane. Ceci rendit d'autant plus marquante la rupture de 1790 qui tout en supprimant les chapitres entraînait une nouvelle cohabitation, entre évêques constitutionnels et clergé des « paroisses cathédrales ». Une cohabitation qui reste un continent inexploré de l'histoire des cathédrales.